

Compte-rendu du conseil municipal du 13 Avril 2016

Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
 Angèle LE FUR, Caroline LE GURUN
 Mrs Patrick LE FUR, Alan LE GURUN, Patrick SOUNY

Absents : M Philippe LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE
 Gwendal LE ROUX a donné pouvoir à Patrick SOUNY
 Elsa BRUGALE a donné pouvoir à Caroline LE GURUN

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 10 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Avril 2016

Approbation à l'unanimité

2- Vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune

Monsieur JERRETIE, Trésorier Principal de Carnac, présente le compte administratif de la commune.

1- Fonctionnement 2015:

CHARGES A CARACTERE GENERAL	291 850,45	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	286 721,40
CHARGES DE PERSONNEL	313 095,15	IMPOTS ET TAXES	193 171,25
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	105 822,40	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	69 954,37
CHARGES FINANCIERES	698,48	AUTRES PRODUITS DE GESTION	104 126,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	PRODUITS FINANCIERS	2,17
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	46 332,41	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	29 782,41
DEPENSES IMPREVUES	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 549,73
TOTAL CHARGES	757 798,89	TOTAL RECETTES	750 307,47
RESULTAT	-7 491,42		

2- Investissement 2015

DEPENSES			RECETTES		
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	9741,62	10222	FCTVA	8 554,00
	MATERIELS ET EQUIPEMENTS				
20	LOGICIEL	2 841,36			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 921,40			
192	CESSION MATERIEL	29 782,41	21	CESSION MATERIEL	46 332,41
	ECLAIRAGE PUBLIC				
23	REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC	37 443,75			
	LOGEMENTS SOCIAUX				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	323 458,85	13	SUBVENTIONS	46 618,85
			16	PRÊT	313 574,00
				REGUL IMPUT 2014	26 818,88
	AGENCEMENT INSTAL, DIVERSE				
21	AGENCEMENTS	7 173,52			
23	AGENCEMENTS	8 381,68			
	ECOLE ST GILDAS				
21	RESEAU ASSAINISSEMENT	19 200,00			
	AMENAGEMENT LOCAL MAIRIE				
21	AMENAGEMENT	6 221,45			
	TOTAL DEPENSES	540 511,04		TOTAL RECETTES	441 898,14
	RESULTAT	-98 612,90			

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le compte administratif de la commune
- d'approuver le compte de gestion présenté par le Trésorier (Les résultats présentés étant conformes aux recettes et aux dépenses émises par le Maire).

3- Affectation des Résultats 2015

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

-d'affecter le résultat d'investissement excédentaire de 1 131 006.79 €
(Résultat d'investissement reporté : 1 229 619.69 € moins le résultat déficitaire de 2015 : 98612.90 €)

- à l'article 001 résultat d'investissement reporté

-d'affecter le résultat de fonctionnement de 173 443.21 €
(Résultat de fonctionnement reporté : 180 934.63€ moins le résultat déficitaire de 2015 : 7 491.42 €)

- à l'article 002 Résultat de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote la proposition de Madame le Maire à l'unanimité

4- Vote des taux d'imposition 2016 et du budget de la commune

1- Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales qui ont été votées en 2015 soit :

- La taxe d'habitation	10.49 %
- La taxe foncière bâtie	8.94 %
- la taxe foncière non bâtie	55.81 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote la proposition de Madame le Maire (8 votes pour, 3 abstentions)

2- Budget de fonctionnement

CHARGES A CARACTERE GENERAL	327 496.96	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	319 300.00
CHARGES DE PERSONNEL	355 490.00	IMPOTS ET TAXES	160 434.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	119 222.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	55 888.00
CHARGES FINANCIERES	2 960.25	AUTRES PRODUITS DE GESTION	114 104.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	PRODUITS FINANCIERS	
DEPENSES IMPREVUES	15 000.00	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	173 443.21
TOTAL CHARGES	823 169.21	TOTAL RECETTES	823 169.21

1- Budget d'investissement

DEPENSES			RECETTES	
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	15 510,13	FCTVA	39 000,00
			résultat d'investissement reporté	1 131 006,73
			Taxe Aménagement	14 545,00

	SALLE DE SPORT			
23	Autres biens mobiliers	5 000,00		
	MATERIELS ET EQUIPEMENTS			
20	LOGICIEL	4 150,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 000,00		
	LOGEMENTS SOCIAUX			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	426 000,00	SUBVENTIONS	104 661,15
	P.L.U.			
20	FRAIS LIEES A L URBANISME	18 000,00		
	AGENCEMENT INSTAL, DIVERSE			
21	TUYAU FOD	10 000,00		
21	AGENCEMENTS	10 000,00		
23	TERRAIN DE SPORT	120 000,00	SUBVENTIONS	44 33,00
	AMENAGEMENT CAMPING			
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	150 000,00		
	CASERNE DEES POMPIERS			
20	FRAIS ETUDES	20 000,00		
	ECOLE ST GILDAS			
21	ACHAT BATIMENT	160 000,00		
	AMENAGEMENT LOCAL MAIRIE			
20	FRAIS ETUDE	50 000,00	SUBVENTIONS	144 614,19
23	AMENAGEMENT LOCAL	560 000,00	PRÊT	160 000,00
	ACHAT TERRAINS			
21	ACHAT TERRAINS	10 000,00		
	TOTAL DEPENSES	1 638 660,13	TOTAL RECETTES	1 638 660,13

Madame le Maire rappelle que le budget d'investissement bien que présenté par opération est voté par chapitre

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal votent (9 voix pour, 2 abstentions) le budget 2016

5- Vote du compte administratif et du compte de gestion de la Régie Site Portuaire

1 - Fonctionnement 2015

DEPENSES			RECETTES		
Total 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 327,80	Total 70	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	213 506,57
Total 012	CHARGES DE PERSONNEL	34 074,82	Total 73	IMPOTS ET TAXES	0,00
Total 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	595,31	Total 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
Total 66	CHARGES FINANCIERES	0,00	Total 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	9 903,17
Total 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	Total 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
Total 042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		Total 042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	
Total 022	DEPENSES IMPREVUES		Total 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total 023	Virement à la section investissement		Total 77		
	RESULTAT	118 411,81			

3- Investissement 2015

DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLES	REEL 2015	COMPTE	LIBELLES	REEL 2015
			10222	FCTVA	
21	AUTRES IMMOB INCORPORELLE	21 845,30	1068	VRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	20 000,00
			28131	AMTS BATIMENT DES PECHEURS	
			28183	AMTS MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	
			28184	AMTS MOBILIER DE BUREAU	
			28 188	AMTS AUTRES IMMOBILISATION	
			001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES		21 845,30	TOTAL RECETTES		20 000,00

RESULTAT 1845.30 €

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal (8 voix pour, 3 abstentions), décident :

- d'approuver le compte administratif de la Régie site portuaire
- d'approuver le compte de gestion présenté par le Trésorier (Les résultats présentés étant conformes aux recettes et aux dépenses émises par le Maire).

6- Vote du budget 2016 du la Régie Site Portuaire

Budget de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Total 011	CHARGES A CARCTERE GENERAL	287 732,30	Total 70	PRODUITS DU DOMAINE VENTES DIVERSES	212 900,00
Total 012	CHARGES DE PERSONNEL	38 000,00	Total 73	IMPOTS ET TAXES	0,00
Total 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 700,00	Total 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
Total 66	CHARGES FINANCIERES	0,00	Total 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	10 000,00
Total 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	Total 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
Total 68	AMORTISSEMENTS	45 669,78	Total 042	Différences sur réalisation	
Total 022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	Total 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
				Report de Résultat de fonctionnement 2015	164 202,08
	TOTAL CHARGES	387 102,08		TOTAL RECETTES	387 102,08

2- Budget d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLES	BUDGET 2016	COMPTE	LIBELLES	BUDGET 2016
			10222	FCTVA	2 500,00
21	AUTRES IMMOB INCORPORELLE	99 965,90	1068	VRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	20 000,00
			28131	AMTS BATIMENT DES PECHEURS	38 464,71
			28183	AMTS MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	1 248,02
			28184	AMTS MOBILIER DE BUREAU	495,18
			28 188	AMTS AUTRES IMMOBILISATION	5461,87
			001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	31 796,12
TOTAL DEPENSES		99 965,90	TOTAL RECETTES		99 965,90

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal votent (8 voix pour, 3 abstentions) le budget 2016

7- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite réorganiser des zones de mouillages collectifs sur son territoire. Les zones de mouillages autorisées doivent être définies précisément et un nombre de mouillages par zone doit être arrêté.

La gestion des zones de mouillages et d'équipements légers figure dans l'article L. 28 de la loi Littoral n° 86-2 du 3 janvier 1986 et dans le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) à l'article R.2124-39. Cette loi prévoit l'attribution d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime après l'avis des services concernés.

Après délibération

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime avec les services de l'ETAT

7- Tarifs régie site portuaire

Après avoir fait part aux membres du Conseil Municipal des tarifs portuaires qui ont été présentés aux membres de la commission portuaire et des remarques faites par les régisseurs du port, Madame le Maire propose de fixer les tarifs de la régie portuaire comme suit :

Amarrage par nuitée sur bouées des visiteurs plaisanciers + 1 service A/R de rade

- 23 pieds	Port : 7.00 €
- +23 pieds à 30 pieds	Port : 10.00 €
- +30 pieds à 36 pieds Avant-port : 10.00 €	Port : 15.00 €
- + 36 pieds à 43 pieds Avant- port : 15.00 €	Port : 20.00 €
- + 43 pieds à 49 pieds Avant- port : 20.00 €	Port : 25.00 €
- + de 49 pieds Avant- port : 25.00 €	Port : 30.00 €

Pour 5 jours consécutifs de mouillage, la 6^{ème} journée est gratuite

Bouée zodiac + 1 A/R service de rade (Toute journée commencée étant due)

- à la journée (période 12 H à 12 H)	5.00 €
--	--------

Tarif escale + 1 A/R service de rade 5.00 €

Service de rade supplémentaire 2.00 €

Tarifification annuelle plaisance

- Ligne A et B	70.00 € le mètre linéaire
- Ligne C	80.00 €
-	

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent (8 voix pour, 3 abstentions) la proposition de Madame le Maire

8- Régie transports : colis encombrants et lourds

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016 – 05 du 29 Janvier 2016

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la délibération N° 2016 – 05 du 29 janvier 2016. Un tarif pour les colis lourds et encombrants livrés par le manitou n'ayant pas été fixé.

- Colis Encombrants ou lourd	3.00 €
- Caisse filets, Gels.....	4.00 €
- Demi- Container	5.00 €
- Containers ou palettes de bois.....	4.00 €
- Container complet, palette, literie	8.50 €
- Transport canot	40.00 €

Location de matériel avec chauffeur :

- Petite et moyenne benne 16.00 €
- Grande benne 22.00 €

Location tracteur ou Manitou : Temps de déchargement barge

- Tarif horaire avec chauffeur 50.00 €

Vidange fosse septique 200.00 €

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal décident (10 voix pour, 1 abstention) de modifier la délibération N° 2016-05 du 29 janvier 2016.

9- Appel de participation pour l'année 2016 de l'Association des Iles du Ponant

Madame le Maire fait part de l'appel à participation pour l'année 2016 de l'Association des Iles du Ponant. La participation est fixée sur la base de 2.50 € de la population DGF (434 habitants en 2015) soit 1 085.00 €.

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la participation soit 1 085.00€

10- Proposition d'un nom pour les logements sociaux

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de choisir un nom pour les logements sociaux qui vont être livrés le lundi 18 Avril 2016. Elle propose : Résidence GWELTAS

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

11- Tirage au sort d'un juré d'assise

Marie Hélène LE GURUN née KERNEUR a été tirée au sort

12- Questions diverses

a. Choix du taux d'amortissement pour les investissements de la régie site portuaire

Monsieur JERRETIE, le Trésorier, précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Madame le Maire propose de retenir la méthode linéaire et d'appliquer la durée des amortissements ci-dessous :

- | | |
|---|--------|
| - Bâtiment | 40 ans |
| - Matériel de bureau et d'informatiques | 5 ans |
| - Mobilier de bureau | 10 ans |
| - Installation générales et aménagements divers | 10 ans |
| - Autres immobilisation corporelles | 5 ans |

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal décident à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement proposées par Madame le Maire.

b. Recrutement d'agents contractuels pour l'accroissement d'activité saisonnier

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir pour:

- L'aire d'accueil et les 2 points sanitaires
- Les sanitaires
- Le port
- Le point information

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de recruter des agents contractuels dans le grade d'Adjoint Administratif Territorial et d'Adjoint Technique Territorial pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Après délibération,

Les membres de Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour le besoin d'activité saisonnier.

c. Travaux cale

Madame le Maire propose de faire une première intervention sur la cale avant la saison. Elle propose de faire un test avec un produit qui sèche rapidement afin d'intervenir sur les parties les plus abimées.

d. Alarme bâtiments des pêcheurs

Suite aux coupures du courant, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle va faire une demande de devis pour la mise en place d'une alarme dans le bâtiment des pêcheurs (problème dans les viviers)

e- Taxes perçues par les pêcheurs professionnels

Une conseillère municipale demande à Madame le Maire si tous les bateaux payaient leurs taxes.

Suite aux échanges avec le Directeur de la criée de Quiberon, Madame le Maire précise :

- qu'un bateau ayant son mouillage dans le port de Houat déclare son port d'attache à Quiberon
- que la taxe REPP est récupérable dans la commune où la pêche est débarquée
- que la taxe de gestion du port est due sur toutes les ventes (vente en criée, vente directe aux Mareyeurs...)

Madame le Maire clôt le Conseil Municipal à 12 h 45